

Le petit journal de la CFTC MAE

N°43 - mars 2024

Mobilisation le 19 mars pour la fonction publique

Pour une augmentation du point d'indice certes mais bien au-delà ! Comme le souligne notre lettre CFTC FONCTION PUBLIQUE du 27/02/2024, il s'agit aussi de stopper la cession croissante des missions de la fonction publique au secteur privé et exiger le maintien de ces missions dans le cadre des services publics de qualité.

Que signifie cet abandon de nos missions même régaliennes au secteur privé ?

Les fonctionnaires et agents publics sont en capacité de réaliser ces tâches à condition de leur donner les moyens de les accomplir.

De plus, les dépenses engendrées par cet abandon viennent finalement alourdir le déséquilibre, car souvent mal calibrées, déstabiliser les services publics et entraînent en plus une démobilisation des agents et même une forme d'insécurité.

En effet, quelle assurance aurons-nous concernant l'impartialité des personnels en charge de ces missions historiquement dévolues aux services publics, de leur absence de conflits d'intérêt et de leur engagement pour une activité qui ne sera plus qu'une marchandise comme une autre.

Nous le savons, les fonctionnaires et agents publics doivent répondre à certaines « qualités » de par la loi et cela a toujours été au cœur du statut de la fonction publique pour les premiers ; neutralité, impartialité, probité etc.

Les délégations de service publics ne sont pas nouvelles et elles ont leur intérêt, mais il ne faut pas les généraliser et se reposer sur cette procédure pour pallier les manques d'ambitions pour les missions de l'Etat.

N'hésitez pas à rejoindre les grévistes le 19 mars pour un indice revalorisé et un service public à la hauteur de nos concitoyens

Ouverture de la campagne de mobilité générale du printemps 2024

La note de mobilité n°2024-121 du 28/02/2024 concernant le calendrier et les modalités de candidatures pour la campagne de mobilité générale du printemps 2024 est sortie.

Nouveauté à partir du 1er mars 2024 : les offres d'emploi du ministère de la campagne de mobilité de printemps et du fil de l'eau sont disponibles sur la nouvelle page « Rejoignez-nous ! » du site Internet du MASA via le lien <https://recrutement.agriculture.gouv.fr>.

Les offres d'emploi du secteur de l'enseignement ainsi que celles des personnels de direction des EF-PLFPA, qui font l'objet d'une procédure de mobilité spécifique, seront intégrées plus tard dans l'année.

Les candidatures doivent être saisies sur le téléportail AgriMob du vendredi 1er mars au dimanche 31 mars 2024 minuit.

80 M€ de crédits annulés pour le MASA en 2024

Dans le cadre de l'effort de réduction des dépenses publiques, un décret paru le 22 février a annulé 10 Milliards€ de crédits votés lors de la loi de finances 2024. 4 lignes budgétaires du MASA se trouvent donc réduites pour un total de 80 M€ : « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (70,5 M€), « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (10,5 M€), « enseignement technique agricole » (8,6 M€) et « enseignement supérieur et recherche agricole » (3,9 M€).

Modification des règles de gestion du CET en raison des JO pour 2024

L'arrêté du 22 février 2024 créant des dispositions temporaires en matière de CET (Compte Epargne-Temps) en raison de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques, vient de paraître. Il prévoit qu'en 2024 :

- le nombre de jours maximal pouvant être épargnés est porté à **20 jours** (au lieu de 10 jours habituellement)
 - le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un CET est fixé à **70 jours ou 10 jours de plus** que le total de jours épargnés au terme de l'année 2023, si celui-ci excède 60 jours.
- Les années suivantes, les jours ainsi épargnés excédant le plafond global, peuvent être maintenus sur le CET ou être consommés.

Nouveaux contacts de la Cellule de signalement des discriminations

La cellule de signalement des discriminations, harcèlements, violences sexistes et sexuelles est désormais gérée par « RSE Concept ».

Pour la contacter, plusieurs canaux sont ouverts:

- la plateforme en ligne: <https://conceptrse.fr/signalement-ma/>. Il faut entrer le code 1881. La prise de rendez-vous est ouverte 24h/24h.
- mail: signalement.discrimination@agriculture.gouv.fr
- par téléphone : 09 74 76 72 23, la permanence téléphonique est assurée de 9h00 à 19h00, du lundi au vendredi.

INFO RENCONTRES A VENIR :

- Rencontre avec le DGER le 18 mars
- Rencontre avec la SG le 21 mars

L'équipe de la CFTC MAE



Membre de l'Alliance du Trèfle

